

Création d'un groupement de commandes
« gardiennage, sécurité incendie et
assistance à personnes ».

Conseil d'administration du 11 mars 2019

Délibération 2019/03/CA-015

Vu le code de l'éducation, notamment ses articles L.712-1, L.712-3 ;

Vu l'article 28 de l'ordonnance n° 2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;

Vu les statuts de l'Université Toulouse III – Paul Sabatier et notamment son article 30 ;

Après en avoir délibéré, les conseillers créent un groupement de commandes avec le CROUS et l'Université Fédérale de Toulouse, en vue de la passation par l'Université Toulouse III-Paul Sabatier d'un accord cadre ayant pour objet les prestations de « gardiennage, sécurité incendie et assistance à personnes ».

Toulouse, le 11 mars 2019
Le Président,




Professeur Jean-Pierre VINEL

Nombre de membres : 36
Nombre de membres présents ou représentés : 27

Nombre de voix favorables : 27
Nombre de voix défavorables : 0
Nombre d'abstentions : 0
Ne prennent pas part au vote : 0